

LeMoniteur.fr | 22/07/2009 | 17:42 | Logement

1% logement: Action Logement réduit de 109 à 21 les organismes collecteurs

Le mouvement du 1% logement, géré paritairement par le patronat et les syndicats, a réduit de 109 à 21 le nombre d'organismes collecteurs, a annoncé mercredi 22 juillet Jérôme Bédier, le président de l'Union d'économie sociale pour le logement.

"On s'était engagé à faire une réforme complète et on a tenu le calendrier qu'on s'était fixé", s'est félicité M. Bédier, lors d'une conférence de presse.

Fortement critiqué pour sa gestion et sa gouvernance depuis de nombreuses années, le 1% Logement, qui gère un total d'environ 4 milliards d'euros par an (collecte auprès des entreprises et retour des prêts aux salariés), a fait l'objet d'une réforme à la suite d'une loi de l'ancienne ministre du logement Christine Boutin.

Le nombre d'organismes collecteurs a été volontairement réduit, par fusions, à 21 contre 109 (comités interprofessionnels du logement et 13 chambres de commerce et d'industrie) et 203 il y a six ans. Pour marquer sa volonté de changement, le 1% logement a également décidé d'adopter le nom plus parlant d'Action Logement.

Le conseil d'administration de l'UESL, l'organisme dirigeant le mouvement du 1% logement, a par ailleurs approuvé mercredi les conventions qui vont être proposées à l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) et à l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

L'Etat a obligé le 1% logement à verser 850 millions d'euros supplémentaires par an, de 2009 à 2011, pour financer à hauteur de 320 millions l'Anru, de 480 millions l'Anah et de 50 millions la politique de rénovation des quartiers anciens dégradés.

L'UESL a d'autre part décidé la publication l'an prochain d'un "Livre Blanc" en prélude à ses prochaines discussions avec l'Etat, pour que soient redéfinis les engagements financiers de chacun pour l'après-2011.

Créé en 1953, le 1% Logement, en fait ramené depuis plusieurs années à 0,45% du total de la masse salariale, est une participation obligatoire des entreprises de plus de 20 salariés au financement de la construction de logements sociaux et de l'accession des salariés à la propriété.